

**CODE DE CONDUITE  
FOURNISSEUR**

## **PREAMBULE**

Dailymotion a défini un Code de Conduite Fournisseur, dans le cadre de ses engagements à maintenir des relations transparentes, responsables et éthiques avec nos partenaires commerciaux. Il définit des grands principes, en accord avec la Charte Achats Responsables du Groupe Canal+, auquel Dailymotion appartient, et fait partie intégrante du programme conformité de Dailymotion.

En établissant ces principes, nous visons à promouvoir une collaboration respectueuse des droits humains, de l'environnement et des bonnes pratiques professionnelles. Nous demandons ainsi à nos fournisseurs et leurs sous-traitants de respecter pleinement les lois et réglementations en vigueur dans les pays où ils exercent leurs activités. De plus, ils doivent s'engager à collaborer avec Dailymotion pour appliquer les principes de son programme de conformité et ses engagements en matière de RSE, et prendre, si nécessaire, les mesures correctives adaptées pour garantir une amélioration continue.

Le fournisseur s'engage à respecter les principes éthiques et bonnes pratiques suivants afin de garantir un environnement de travail respectueux, sécurisé et durable dans le cadre de notre relation commerciale.

## **1. Respect des Droits Humains et des Conditions de Travail**

- **Travail des Mineurs et Travail Forcé**

Le fournisseur s'engage à ne pas recourir au travail des mineurs en respectant l'âge légal en vigueur, (hors dérogations strictement régulées dans la convention 138 de l'Organisation Internationale du Travail). Il s'engage également à interdire toute forme de travail forcé, obligatoire ou clandestin, ainsi que toute forme d'esclavage moderne, dans le respect des normes internationales.

- **Discrimination et Harcèlement**

Le fournisseur s'engage à ne tolérer aucune forme de discrimination fondée sur le sexe, l'âge, la race, la religion, l'orientation sexuelle, l'état de santé, ou tout autre critère de discrimination reconnu par le droit français. Le harcèlement sous toutes ses formes (physique, moral, sexuel) est également formellement interdit. Le fournisseur s'engage à ne pas appliquer un traitement moins favorable aux travailleurs migrants en respectant le droit international.

- **Sécurité et Santé**

Le fournisseur s'engage à garantir la sécurité et la santé des travailleurs en veillant à ce que les conditions de travail respectent les normes légales et internationales en matière de sécurité et de bien-être.

- **Conditions de Travail et Rémunération**

Le fournisseur s'engage à garantir des horaires de travail raisonnables, une rémunération équitable et un salaire suffisant pour subvenir aux besoins vitaux des travailleurs, conformément aux lois locales et internationales.

- **Liberté d'Association et Négociation Collective**

Le fournisseur s'engage à respecter la liberté d'association des travailleurs et leur droit à la négociation collective. Il s'engage à ne pas entraver la création ou l'activité des syndicats ou autres formes de représentation.

## 2. Pratiques Éthiques et Conformité Légale

- **Lutte contre la Corruption**

Le fournisseur s'engage à contribuer activement à la lutte contre la corruption et le trafic d'influence dans toutes ses activités et ses relations avec ses propres fournisseurs et sous-traitants. Il s'engage à respecter toutes les réglementations nationales et internationales relatives à la lutte contre la corruption. Le fournisseur s'engage à déclarer à Dailymotion toute situation de conflits d'intérêts qui pourrait émerger entre les deux sociétés.

- **Respect des Normes Économiques**

Le fournisseur s'engage à respecter toutes les lois relatives aux infractions économiques, y compris celles concernant le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Le fournisseur s'engage à respecter pleinement toutes les sanctions internationales applicables et à ne pas participer à des transactions ou activités contraires à ces sanctions dans le cadre de la relation commerciale.

- **Respect du Droit de la Concurrence**

Le fournisseur s'engage à favoriser la libre concurrence et à ne pas participer à des pratiques anticoncurrentielles, telles que la fixation des prix ou les cartels.

## 3. Engagement Environnemental

- **Protection de l'Environnement**

Le fournisseur s'engage à respecter toutes les réglementations environnementales et à mettre en œuvre des mesures pour prévenir et réduire l'impact environnemental de ses activités. Cela inclut la gestion des ressources naturelles, la réduction des émissions polluantes, ainsi que la gestion durable des déchets.

- **Amélioration Continue**

Le fournisseur s'engage à rechercher et à mettre en place des solutions plus respectueuses de l'environnement et à améliorer continuellement ses pratiques en matière de durabilité.

## 4. Gestion des Fournisseurs et Sous-traitants

Le fournisseur s'engage à veiller à ce que ses propres fournisseurs et sous-traitants respectent également les principes énoncés dans ce Code de conduite. Des audits peuvent être réalisés pour vérifier le respect de ces engagements.

# DAILYMOTION

Le fournisseur s'engage à respecter ce Code de Conduite dans l'esprit d'une coopération éthique et responsable, contribuant ainsi à garantir un environnement de travail équitable et durable pour toutes les parties impliquées.

Je, Soussigné(e) ..... [Nom, Prénom], .....  
[Fonction] en tant que représentant dûment autorisé du fournisseur ..... [Nom de  
l'entreprise],

confirme par la présente avoir pris pleinement connaissance du Code de Conduite Fournisseur de Dailymotion, dont le non-respect par le fournisseur ou sous-traitant pourra être considéré comme un manquement de nature à entraîner, selon sa gravité, la résiliation de tout contrat en cours entre les deux parties.

Fait à :

Signature :

Le : \_\_/\_\_/\_\_